

Lors de la conférence tenue à la Chambre de commerce sur la réforme de la législation sur l'immigration, *«une législation datant de 1972 inadaptée aux exigences de l'économie d'aujourd'hui»*, Jean-Jacques Rommes, directeur de l'ABBL, a insisté sur *«la nécessité pour la Place de l'ouverture sur l'étranger»*. Une Place multiculturelle, tant par l'origine de ses banques que par sa main-d'œuvre, 76% des salariés étant des non-Luxembourgeois. Il a rappelé qu'à l'avenir, *«l'immigration ne sera pas un choix pour le Luxembourg, mais une réelle nécessité»*. Nécessité due au manque de main-d'œuvre qui pénalise la Place et son développement. Il a également fait part de son choix pour une immigration «ciblée» de salariés qualifiés et a plaidé pour une ouverture de l'administration afin *«de garder une proportion visible de Luxembourgeois dans notre économie et de faire entrer une proportion tout aussi visible de collaborateurs étrangers au service de l'Etat»*.

L'ABBL ET L'IMMIGRATION